

LE DISTRICT DRÔME ARDÈCHE DE FOOTBALL

DRÔME ARDÈCHE FOOT

Procès Verbaux





PROCÈS-VERBAL N°10

RECEPTION

AR 1718 06 – US PEYRINOISE contre la décision de la Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations:

Fixant les accessions à la division supérieure sous réserve des modifications susceptibles d'être apportées en fonction des décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

AUDITION - CONVOCATION

AR 1718 06 – US PEYRINOISE contre la décision de la Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations:

Fixant les accessions à la division supérieure sous réserve des modifications susceptibles d'être apportées en fonction des décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

La commission, après étude des pièces en sa possession, a décidé d'appeler l'affaire en sa séance du

Lundi 25 juin 2018 à 19H 45,

au siège du Comité, 101 rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES

Les personnes suivantes sont convoquées :

- M. le Président de la Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations ou son représentant

POUR PEYRINS

- M. Christian TRAVAIL, président du club,
- Rodolphe BERMEJO,

RAPPEL

Les clubs ont la faculté de faire citer les personnes qu'ils souhaitent, au plus tard 5 jours avant la date de la réunion, étant observé que le Président de la Commission d'Appel se réserve le droit de refuser toutes demandes qui lui paraîtraient abusives. Ils peuvent se faire assister ou représenter par tout conseil ou avocat de leur choix, et consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Les personnes présentes à l'audience devront justifier de leur identité (présentation de la licence) **et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents**. Le dossier peut être consulté avant la séance sur demande préalable auprès du Président de la Commission d'Appel (tél. 04 75 64 40 93).

La présence des personnes convoquées est obligatoire en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA.



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°45

REUNION du 18 juin 2018

Président : Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

Présents : Jacques MARON, Éric THIVOLLE, Djamel DJEDOU, André GALLICE, Denis GLANDU, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME.

A L'ATTENTION DES CLUBS

Les engagements saison 2018 – 2019 sur FootClub sont ouverts, date limite :

- le 8 juillet de la D1 à la D5.
- le 29 juillet pour la D6, Vétérans, Foot Diversifié, Futsal

Les demandes d'engagements pour la COUPE DE FRANCE 2018/2019 sont ouvertes.

La démarche est identique à celle pratiquée les années précédentes à savoir une saisie sur Footclubs saison 2018-2019. Les clubs intéressés doivent impérativement s'engager **avant le 15 Juin** prochain (passé ce délai, vous n'aurez plus accès à cette demande).

PALMARES SAISON 2017 – 2018 FETE DU FOOT 17 JUIN A PORTES LES VALENCE :

D6

Champion : VILLEVOCANCE 2

Sous Champion : ST DIDIER SOUS AUBENAS 2

D6 Challenge

Champion FC ROCHEPAULE

Sous Champion US PEYRINS 2

D5

Champion : ROCHEGUDE

Sous Champion : CHAVANAY 3

D4

Champion HAUTERIVES GRAND SERRE

Sous Champion FC PORTES LES VALENCE 2

D3

Champion : US DAVEZIEUX

Sous Champion : FC PORTES LES VALENCE

D2

Champion RHONE CRUSSOL FOOT 07

Sous Champion MONTELMAR FC

MONTEES ET DESCENTES SAISON 2017 - 2018

Sous réserves des modifications qui pourraient être apportées en fonction des décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

R3 : Descendent en D1 : US MONTELMAR 2, OL RHODIA, OL RUOMS

D1 1 poule :

3 montées en R3 : CHABEUIL, TRICASTIN, OL VALENCE 2

4 descentes en D2 : BERG HELVIE, VAL D'AY, PONT LA ROCHE, VALENCE PORTUGAIS

D2 2 poules:

4 montées en D1 : RHONE CRUSSOL, SARRAS ST VALLIER, MONTELMAR FC, OL CENTRE ARDECHE

7 descentes en D3 : BOULIEU LES ANNONAY, VALENCE FC 2, TOURNON TAIN, ROMANS SC, CHOMERAC, LE CHEYLARD, VEORE MONTOISON 2

D3 4 poules :

6 montées en D2 : CHATEAUNEUF SUR ISERE, DAVEZIEUX, ST DONAT 2, PORTES LES VALENCE, ROMANS PS, VALS LES BAINS.

11 descentes en D4 : ROIFFIEUX, TOURNON TAIN 2, ST MARCEL LES VALENCE, BEAUMONTELEGER, ST PAUL LES ROMANS, ROCHEMAURE, BOURG DE PEAGE 2, RHONE CRUSSOL 2, VALLON PONT D'ARC, DROME PROVENCE, BAUME MONTSEGUR.

D4 6 poules:

9 montées en D3 : ST BARTHELEMY DE VALS, HAUTERIVES, BOURG LES VALENCE 2, MALISSARD, BARBIERES, PORTES LES VALENCE 2, ANCONE, LES VANS, ST DIDIER SOUS AUBENAS.

15 descentes en D5 : ST ROMAIN DE SURIEU, TREFLE FOOT, CHANAS 2, VAL D'AY 2, ROMANS SC 2, CROIX DU FRAYSSE 2, GLUN, SOYONS 2, VALENCE PORTUGAIS 2, MONTAGUT, CHOMERAC 2, MEYSSE, DROME PROVENCE 2, LUSSAS, VIVIERS.

D5 8 poules :

12 montent en D4 : CHAVANAY 3, CLONAS 2 VALLON, AS DOLON 2, CHATEAUNEUF SUR ISERE 2, LE LARIS, VALENCE FC 3, FC DIOIS, MONTMEYRAN 2, JS LIVRON, ROCHEGUDE, ANCONE 2, BERZEME

13 descentes en D6 : TREFLE FOOT 2, CHANAS 3, HAUTERIVES 2, MONTMIRAL PARNANS 2, MAHORAIS DROME ARDECHE, FRANCO COMORIENS VALENCE, BORUSSIA VALENCE, ST BARTHELEMY GROZON 2, LUC EN DIOIS, MELAS LE TEIL, DONZERE 2, LUSSAS 2, VALLON PONT D'ARC 2.

D6 :

13 montent en D5 : VILLEVOCANCE 2, PAILHARES LA LOUVESC, AS DOLON 3, ST JULIEN MOLIN MOLETTE 2, ST JEURE D'AY 2, ROMANS PS 2, ST BARTHELEMY DE VALS 2, MONTELIER 2, ST DIDIER SOUS AUBENAS 2, FC AUBENAS 2, FC 540 2, RUOMS 3, ROUSSAS GRANGES GONTARDES 2

COURRIERS RECUS

Tous les desideratas des clubs sont pris en compte, la commission fera le maximum pour les satisfaire. La composition des poules sera publiée mi-juillet, et le calendrier des rencontres début Aout.

D1 ET D2 ET PLANNING DES RENCONTRES

Responsable:

Jacques MARON - Tel : 04.75.08.50.50 / P : 06.07.21.10.04

D3 ET D4 ET REFERENT FMI

Responsable:

Éric THIVOLLE - Tel : 04.75.55.83.42 / P : 06.13.86.01.14

D5 ET CONTROLE FEUILLES DE MATCHS

Responsable :

Bernard DELORME- Tel : 04.27.45.72.31 / P : 07.77.0764.50

D6

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

COUPES RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER

Responsable: Djamel DJEDOU - Tel : 04.26.50.42.16 / P : 06.75.93.40.57

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :

Denis GLANDU – Tel : 06.49.14.50.00

Samedi 16 juin se sont déroulées les finales du « CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE », coupe « PAUL GATEAUD », et championnat vétérans sur les magnifiques installations du **FC. CHABEUIL**, à qui, la commission foot diversifiée adresse ses félicitations, et ses remerciements pour l'organisation sans faille de cette manifestation, et pour la qualité de son accueil.

Le « CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE » a vu la victoire du **FC. CHABEUIL** contre **FOOT LOISIRS GUILHERAND GRANGES** sur le score de 2/0.

La coupe « **PAUL GATEAUD** » elle, a vu la victoire du **RCF07** face au **FC. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME** sur le score de 2/0.

Le championnat vétérans, dont la finale se joue en deux poules de quatre équipes, ont amené les vainqueurs de poules à disputer la finale qui a opposé **US. PONT LA ROCHE** à **CHATEAUNEUF SUR ISERE**. Après un score nul de 0/0, le club vainqueur aux tirs au but a été **CHATEAUNEUF SUR ISERE** 4/3 tirs au but.

Après la remise des coupes, challenge et dotations et le pot de l'amitié offert par le club support, tout ce monde satisfait s'est promis de se retrouver pour une nouvelle saison.

VETERANS

Responsables :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15

Stéphane MONTALBANO – Tel : 06.25.45.06.02

FUTSAL

Responsable :

André GALLICE – Tél 04.75.85.42.00 / 06.31.93.31.15



Commission des Compétitions Jeunes

PROCÈS-VERBAL N° 43
Réunion du 01/06/18

INFORMATIONS AUX CLUBS

- **Montées et descentes U 15**

Sous réserve d'homologation , de procédures en cours

Et des confirmations des descentes de LIGUE

Modalités des montées et descentes sont disponibles sur le site, rubrique documents.

Monte en Ligue : VALLIS AUREA FOOT

Montent en Elite : MOURS SAINT EUSEBE , BOULIEU LES ANNONAY

Descendent en excellence : RHODIA OLYMPIQUE

Montent en Excellence : SALAISE, CREST AOUSTE, ROCHEMAURE

Descendent en Promotion d'excellence : GR PEYRINS SAINT DONAT, VALENCE PORTUGAIS

Montent en Promotion d'excellence : SAINT ROMAIN DE SURIEU, ENTENTE NORD DROME, VALENCE FC, FOOTBALL CLUB 540, BOURG SAINT ANDEOL

Descendent en 1^{ère} division : DAVEZIEUX 3, GENISSIEUX, CHOMERAC, CRUAS

- **Montées et descentes U 17**

Sous réserve d'homologation, de procédures en cours

Et des confirmations des descentes de LIGUE

Modalités des montées et descentes sont disponibles sur le site, rubrique documents

Monte en Ligue : SUD ARDECHE

Descend de Ligue : MONTELIMAR US

Montent en Elite : RHONE VALLEES , GR HERMITAGE TOURNON

Montent en Excellence : MOURS SAINT EUSEBE, PORTES LES VALENCE

Descendent en Promotion d'excellence : CHATEAUNEUF DU RHONE, MONTELIMAR US 2

Montent en Promotion d'excellence : GENISSIEUX, MALISSARD , VALLEE JABRON 2

Descendent en 1^{ère} division : ALIXAN, CRUAS, VEORE MONTOISON

- **Montées et descentes U 19**

Sous réserve d'homologation et de procédures en cours

Et des confirmations des descentes de LIGUE

Les modalités ds montées et descentes sont disponibles sur l'annuaire pages 182-183

Monte en Ligue : OLYMPIQUE VALENCE 2

Descend de Ligue : CRUAS

Descendent en Promotion d'excellence : CHAVANAY, CHABEUIL

Montent en Excellence : CREST AOUSTE, CORNAS, FOOT MONT PILAT

TOURNOIS

Responsable : Robert ASTIER – Port : 06.78.52.42.59

Autorisations de tournois accordées

- SAINT ROMAIN DE SURIEU
U 17 F, U 15 F le 16/06/18
- GR HERMITAGE TOURNON
U 15, U 17 le 25/08/18



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N°39

PALMARES 2017/2018

- **Coupe Futsal challenge Jean Pierre Vaux :**
Vainqueur : EYRIEUX EMBROYE
- **Champion Drôme Ardèche à 11 Excellence :**
Champion : EYRIEUX EMBROYE
Sous-champion : NORD DROME
- **Champion Drôme Ardèche à 11 1re division :**
Champion : VALLIS AUREA
Sous-champion : VERNOUX
- **Champion Drôme Ardèche à 8 Excellence :**
Champion : ROCHEMAURE
Sous-champion : CLERIEUX
- **Champion Drôme Ardèche à 8 1re division :**
Poule Nord :
NORD DROME 2

Poule Centre :
MONTMIRAL ENTENTE ST PAUL LES ROMANS

Poule Sud :
PIERRELATTE 2
- **Coupe Camou Wolf :**
Vainqueur : CORNAS
Finaliste : NORD DROME
- **Coupe Drescher Tardy :**
Vainqueur : CHT SUR ISERE
Finaliste : ST ROMAIN DE SURIEU 2



Commission Terrains et Equipements

PROCÈS-VERBAL N° 08

Réunion du 12 juin 2018

Présents : RICHARD Jimmy, PALACIN Gérard, FLANDIN Daniel, MARTINEZ Emile.

Correspondant Horizon Bleu : D'AGOSTINO Dominique

Excusés : MONFORT Jean Marie, ABANOZIAN Rémy.

Assiste : M VALLET Jean François président du District Drôme-Ardèche de Football.

COURRIERS RECUS DE LA CFTIS

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- Tests in situ de maintien de classement :

CHATEAUNEUF SUR ISERE – COMPLEXE SPORTIF – NNI 260840101

Cette installation est classée en niveau 4SYE jusqu'au 18/09/2021.

La Commission prend connaissance des tests in situ du 15/01/2018, dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

Elle rappelle que les tests in situ de maintien de classement doivent être réalisés tous les cinq ans à partir de la date de mise à disposition de l'installation, fixée au 18/09/2011. Les prochains tests devront dès lors être réalisés pour le 18/09/2021.

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- Classement fédéral initial :

VALENCE – STADE CHAMBERLIERE 2 – NNI 263621002

L'éclairage de cette installation a fait l'objet d'un avis préalable favorable pour un classement en niveau E4 le 09/02/2017

Eclairement moyen horizontal : 254 Lux

Facteur d'uniformité : 0.86

Rapport Emini/Emaxi : 0.69

Implantation : 2X2 latérale

Eblouissements (Glare rating) : Gr = 42.3

Hauteur minimum de feu : 24 m

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

Imprimé « Demande de classement fédérale d'éclairage » dûment renseigné, daté et signé par le propriétaire de l'installation et le président de la CRTIS.

La CFTIS demande que le dossier soit complété par :

L'engagement d'entretien par les services techniques municipaux ou par une entreprise spécialisée, de l'ensemble des éclairages.

Certificat de conformité des installations électriques émanant d'un bureau de contrôle technique accrédité.

COURRIERS RECUS DE LA LIGUE

Classement des installations d'éclairage

Niveau E5 :

MONTELIMAR : Stade Tropenas – NNI. 261980101

Niveau E5 – 193 lux – CU 0.81 – Emini / Emaxi 0.66

Eclairage pas entretenu depuis 10 ans, manque 18 ampoules sur 48.

Déclassé en E5 pour 1 an.

Rapport de visite effectué par M. DANON - Classement jusqu'au 29 Mai 2019.

Classement des installations

Niveau 5

BOULIEU LES ANNONAY : Stade Emile Martin – NNI. 70410101

Niveau 5 avec AOP du 12 Octobre 2010

Rapport de visite effectué par M. PALACIN - Classement jusqu'au 11 Juin 2028

COURRIER ENVOYE A LA LIGUE

Classement des installations :

* **Confirmation du classement en Niveau 5 : - LE CHEYLARD** (Lapalisse 2), **SAINT-DONAT** (terrain honneur)

* **Classement initial en Niveau 6 : SAINT DONAT** (terrain N°2)

Divers :

- **ANNEYRON** stade Lafuma : AOP (500 personnes)

DIVERS

- Autorisation donnée à la mairie de **CHABEUIL** de mettre un grillage le long de la main courante, côté espace piste de cross, pour assurer la protection du terrain de FOOT A 11.

RAPPEL :

1- Tous les terrains doivent être homologués classés (selon le règlement de la F.F.F : Art L 131.16 du Code du Sport) pour les compétitions officielles et organisation de manifestations ouvertes aux licenciés.

La confirmation de classement des terrains et installations sportives se fait tous les 10 ans.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés tous les 5 ans.

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques agréés par la F.F.F :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS

- NOVAREA – 28000 CHARTRES

- C2S – 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER

Arrêté d'Ouverture au Public ou une attestation de capacité du Maire (Capacité d'accueil inférieure à 300 personnes) manquant sur les fiches « Installations »...Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France – Tournoi etc...)
Sans ces informations la capacité reste à 300 personnes y compris les joueurs et dirigeants.
Votre responsabilité est engagée en cas d'incident.

Match en nocturne : 120 lux sont demandés pour un premier contrôle – Mini 100 lux pour la D3, D4, D5 et D6.

170 lux pour la D1 et D2 – Mini 150 lux.

Aucune dérogation ne sera accordée par la commission des terrains et équipements.

Si vous êtes intéressés pour jouer en nocturne, il faut nous contacter.

Pour information le relevé de Lux vous sera facturé **50 euros pour les clubs évoluant en district et 120 euros pour les clubs évoluant en Ligue.**

2-Il est rappelé aux clubs et municipalités que le contrôle de sécurité des buts mobiles et fixes doit être fait par un organisme de sécurité.

La responsabilité de la mairie et du Président est engagée en cas d'accident.

3-Dimensions des vestiaires

Problématique : des installations existantes avec des vestiaires ne répondant pas aux exigences réglementaires (20m² minimum hors douches et sanitaires) sont classées en niveau 5 par la CFTIS.

Rappel réglementaire : « Pour le classement en niveau 5 des installations sportives existantes, des dimensions minimales des vestiaires joueurs et arbitres conformes au règlement sanitaire départemental seront tolérées » (Article 6.2.2. du Règlement des Terrains et Installations Sportives -Edition 2014).

Position de la FFF : l'application du Titre 6 pour les terrains de niveau 5 avec des dimensions de vestiaires inférieures à 20 m² est maintenue avec la condition suivante :

« A la prochaine échéance de classement décennale, cette installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le Règlement de 2014 (chapitre1.3)

Le titre 6 s'applique quelle que soit la nature du revêtement de sol de l'aire de jeu.

RESPONSABLES SECTEURS :

M. MARTINEZ : secteur **4, 3** (Terrains ci-joints : FC RHONE VALLES, FC EYRIEUX EMBROYE, FC MONTAGUT CF ENTREPRISES TOULAUDAINES, AS ST JULIEN LABROUSSE), **11 et 12.**

M FLANDIN : secteur **2, 3** (Terrains ci-joints : AS ALBOUSSIERE, FC CHEYLARD, AS GILHOC /ORMEZE, ST BARTHELEMY LE PIN, AS MARTINOISE (Saint martin de Valamas), AS DU PIC (Corpo), AMS DE VERNOUX, GROZON) et **8**

M PALACIN : secteur **1 et 7**

M LEFEBVRE : secteur **5 et 6**

M MONFORT : secteur **3** (Terrains ci-joints : AS CORNAS, FL GUILHERAND GRANGES, RHONE CRUSSOL FOOT 07, UNION SPORTIVE FOOTBALL GRANGEAIS, VIVARS C SOYONS), **9 et 10.**

Les membres de la commission vous souhaitent de bonnes vacances à tous.



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 45

Présents : Eric MILHAN, Nicolas BRUNEL, Vincent BRET, Christophe GRAU, Alexandre MARLHIN, Michel POMMIER, Jean-Baptiste RIPERT, Roland VIALLET, Roland ARNAUD, Jacques MARON.

COURRIERS DES ARBITRES

- M. Jalal El HADDIOUI : Reçu votre demande pour devenir AA. Une réponse vous sera apportée
- M. Kamal KHADI : Reçu vos modifications d'adresse et de RIB. Lu et noté.

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES ARBITRES

Suite à la réunion de la commission ce lundi 18 juin 2018, le classement 2017/2018 des arbitres sera publié d'ici la fin de semaine sur le site du District.

La Commission du Statut de l'Arbitrage vous informe que le dossier de renouvellement de votre licence arbitre 2018/2019 est disponible sur le site du District.

Toutes correspondances ayant un rapport avec la Commission Départementale de l'Arbitrage doit être faite sur la boîte mail de la CDA : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que les classements des arbitres adultes et jeunes seront publiés sur le site internet du district le jeudi 21 juin 2018.

13^{ème} GRAND PRIX DE BEACH SOCCER – 7 ET 8 JUILLET 2018 A PRIVAS

Comme chaque saison depuis maintenant 13 ans, le club de l'Olympique Centre Ardèche organise son traditionnel tournoi de BEACH SOCCER ouvert à de nombreux clubs.

A cette occasion, la Commission de District de l'Arbitrage engage vivement les arbitres qui le souhaitent à participer à cette manifestation sportive, et ce, d'autant plus que l'ambiance et l'accueil des arbitres sont toujours agréables.

A cet effet, les candidats qui souhaitent découvrir l'arbitrage du BEACH SOCCER sont invités à s'inscrire directement auprès de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage qui prendra ensuite contact avec le club organisateur.

Contact : 04 75 81 36 43 ou 06 15 60 01 54 - adresse mail : roland.viallet@drome-ardeche.fff.fr

Concernant le tournoi Open du samedi 7 et dimanche 8 juillet 2018, le club souhaite la présence de 20 arbitres par journée de compétition. L'indemnité d'arbitrage sera de 50€ par journée soit 100€ pour les 2 jours. Par ailleurs, le Club de l'Olympique Centre Ardèche prendra en charge les repas et collations durant ces 2 jours de compétition.

Samedi 7 juillet 2018	Dimanche 8 juillet 2018
BEATTIE Elliot	BEATTIE Elliot
BOTTEX Richard	BOTTEX Richard
BAGHOUGHY Aziz	BAGHOUGHY Aziz
CARROUGE Romuald	CARROUGE Romuald
ROUX Jason	ROUX Jason
	WEBER Stéphane
NOUTAI Zinzou Joseph	NOUTAI Zinzou Joseph
BOURDEUX Clément	BOURDEUX Clément
BOURA Yssoufi	BOURA Yssoufi
ROSSINI Stéphane	ROSSINI Stéphane
HARRACHE Abdelkarim	HARRACHE Abdelkarim
HAFSOUNI Maher	HAFSOUNI Maher
ROUDIL Jean Bernard	ROUDIL Jean Bernard
LYVER Sébastien	LYVER Sébastien
MOUTON Florian	MOUTON Florian
BOUAFFAR Mattheo	BOUAFFAR Mattheo
MOUSSIÈRE Tim	MOUSSIÈRE Tim
AMEUR Zouhaier	AMEUR Zouhaier
VARLOUD Mathis	VARLOUD Mathis

Le Président
Eric MILHAN

Le secrétaire
Jean Marie MONFORT